



## Comment ne plus payer les charges eau et edf???

Par **franlu**, le **04/05/2014** à **16:42**

Bonjour,

Je ne vie plus avec la mère de mes deux enfants avec laquelle je suis marier.  
et je continu a payer les charges immobilières (loyer, EDF, eau, Impôts etc....), donc j'aimerais savoir si je peux résilier l'eau et EDF tout en restant dans mes droits???

Merci

Par **aliren27**, le **04/05/2014** à **16:57**

Bonjour,

qui est titulaire du bail ? Vous ? la mère de vos enfants ? ou les deux ?

Etes vous propriétaire?

Cordialement

Par **Marion3**, le **04/05/2014** à **17:00**

Bonjour,

Il faut contacter un avocat et saisir le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance.  
Vous êtes marié.. Avez-vous l'autorisation du JAF pour vivre séparément de votre épouse et

de vos enfants ?  
Cdt